

2020-08-04  
2020-2200

**GROUPE 6 HERBICIDE**

# CO-OP BROTEX<sup>®</sup> 4AT

**HERBICIDE LIQUIDE**

CONTIENT DU BROMOXYNIL

Pour usage sur le BLÉ (de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), le TRITICALE, l'AIL, l'OIGNON (bulbe sec seulement), le SEMIS DE LUZERNE, la LUZERNE ÉTABLIE (pour la production de semences seulement), les SEMIS DE GRAMINÉES, le SORGHO FOURRAGER, le MILLET FOURRAGER, comme traitement de présemis avant le semis de CANOLA, les CULTURES SANS LABOUR et TERRES EN JACHÈRE

**COMMERCIALE**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : BROMOXYNIL (présent sous forme d'ester) : 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 33828

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NET CONTENTS : 9,7 litres

**DANGER**



**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

Fabriqué pour :

La Coopérative Federated Limitée  
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9

Par :

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE, C.P. BOÎTE 1050 SASKATOON,  
SASKATCHEWAN S7K 3M9

1-204-233-3461

<sup>®</sup>marque déposée enregistrée

## **MISE EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Irritant pour les yeux. **NE PAS** laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Garder le contenant hermétiquement fermé loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant le mélange ou le chargement.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

**Application au sol :** Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

**Application par voie aérienne :** personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

**Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne :** Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

**NE PAS** retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.

**NE PAS** appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. **NE PAS** les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute région de la peau exposée. Éviter que le produit ne dérive sur des cultures autres que celles recommandées.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et toute autre source d'eau.

**Délais d'attente avant le pâturage** (blé, orge, avoine, sorgho fourrager, millet fourrager et semis de luzerne) : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide sauf sur indication contraire figurant sur l'étiquette. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

**ATTENTION** : Ne pas utiliser pour le pâturage ou comme fourrage toute autre culture traitée à moins qu'elle ne soit indiquée ci-dessus; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**NE RETOURNEZ PAS** dans un site traité et ne permettez pas aux travailleurs d'y accéder avant la fin du délai de sécurité (DS) précisé dans le tableau ci-dessous :

| <b>Culture</b> | <b>Activité Après Le Traitement</b> | <b>Délai De Sécurité (DS)</b> |
|----------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Ail            | Irrigation, manuelle                | 2 jours                       |
|                | Toutes les autres activités         | 24 heures                     |
| Maïs sucré     | Irrigation, manuelle                | 5 jours                       |
|                | Récolte, manuelle                   | 20 jours                      |
|                | Toutes les autres activités         | 24 heures                     |

#### **MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer des systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par de l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et toute autre source d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.**

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. La présente formulation d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20°C, mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin d'empêcher la possibilité de contamination croisée.

## **BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.**

## **ÉLIMINATION :**

### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret Détachables)

**GROUPE 6 HERBICIDE**

# CO-OP BROTEX<sup>®</sup> 4AT

**HERBICIDE LIQUIDE**

CONTIENT DU BROMOXYNIL

Pour usage sur le BLÉ (de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), le TRITICALE, l'AIL, l'OIGNON (bulbe sec seulement), le SEMIS DE LUZERNE, la LUZERNE ÉTABLIE (pour la production de semences seulement), les SEMIS DE GRAMINÉES, le SORGHO FOURRAGER, le MILLET FOURRAGER, comme traitement de présemis avant le semis de CANOLA, les CULTURES SANS LABOUR et TERRES EN JACHÈRE

**COMMERCIALE**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : BROMOXYNIL (présent sous forme d'ester) : 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 33828

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NET CONTENTS : 9,7 litres

**DANGER**



**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

Fabriqué pour :

La Coopérative Federated Limitée

C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9

Par : LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE, C.P. BOÎTE 1050 SASKATOON,  
SASKATCHEWAN S7K 3M9

1-204-233-3461

<sup>®</sup>marque déposée enregistrée

## TABLE DES MATIÈRES – CO-OP BROTEX 4AT HERBICIDE LIQUIDE

|  |                       |   |                       |
|--|-----------------------|---|-----------------------|
| Renseignements Généraux et Mode d'Emploi                           | Allez à la Section 1  | Ail   | Allez à la Section 12 |
| Mauvaises Herbes Supprimées  | Allez à la Section 2  | Oignon  | Allez à la Section 13 |
| Blé - de printemps et d'hiver - sans semis de légumineuses         | Allez à la Section 3  | Semis de Luzerne et Luzerne déjà établie        | Allez à la Section 14 |
| Orge - sans semis de légumineuses                                  | Allez à la Section 4  | Traitement de Présemis Avant le Semis de Canola | Allez à la Section 15 |
| Avoine - sans semis de légumineuses                                | Allez à la Section 5  | Cultures Minimales ou Sans Labour               | Allez à la Section 16 |
| Maïs - de grande culture et sucré                                  | Allez à la Section 6  | Terres en Jachère                               | Allez à la Section 17 |
| Maïs de Grande Culture (ne pas utiliser sur le maïs sucré)         | Allez à la Section 7  | Semis de Graminées (sans semis de légumineuses) | Allez à la Section 18 |
| Seigle d'automne - sans semis de légumineuses                      | Allez à la Section 8  | Sorgho Fourrager et Millet Fourrager            | Allez à la Section 19 |
| Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)    | Allez à la Section 9  | Avis  | Allez à la Section 20 |
| Graines de l'alpiste des canaries (pour la production de semences) | Allez à la Section 10 | Tableau des Mélanges                            | Allez à la Section 21 |
| Triticale  | Allez à la Section 11 |   |                       |

### SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET MODE D'EMPLOI:

**Période d'application :** Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais **avant** que la culture abrite les mauvaises herbes.

**Pulvérisateur :** Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir les buses pour appliquer le volume recommandé à l'hectare. Les buses à miroir (Flood Jet) sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Effectuer les applications terrestres entre 5 et 10 km/h. Bien vérifier si toutes les buses sont en bon état et donnent le même volume de pulvérisation.

**Mélange :** Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité nécessaire de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide et agiter à fond. Remplir le réservoir complètement et agiter encore avant l'utilisation.

**Pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE L'UTILISEZ PAS à cette fin.



NE CONTAMINEZ PAS les sources d'eau potable ou l'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **ÉPANDAGE AÉRIEN (sur le blé et l'orge seulement) :**

**Pulvérisation aérienne :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation :** Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :** Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propres au produit :** Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler La Coopérative Interprovinciale Limitée en composant le 1-204-233-3461. Pour des conseils techniques, s'adresser au distributeur ou à un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

**Volume:** Le mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide plus MCPA ou 2,4-D ne doit pas être appliqué en doses *inférieures* à 20 L/ha. Lorsque la culture possède un feuillage dense ou lorsque la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée scabre, la persicaire pâle, l'ortie royale, l'amarante réfléchie ou le chardon des champs, une dose de 40 L/ha est recommandée pour donner de meilleurs résultats.

### **Zones tampons pour protéger les habitats terrestres**

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants NE REQUIERT PAS de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

| Méthode d'application   | Culture             |                   | Zone tampon (mètres) requise pour la protection des : |             |   |             | Habitats terrestres |
|-------------------------|---------------------|-------------------|---|-------------|---|-------------|---------------------|
|                         |                     |                   | Habitats d'eau douce d'une profondeur de :            |             | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : |             |                     |
|                         |                     |                   | Moins de 1 m  | Plus de 1 m | Moins de 1 m  | Plus de 1 m |                     |
| Pulvérisateur agricole* | Toutes les cultures |                   | 1   | 1           | 1   | 1           | 1                   |
| Pulvérisation aérienne  | Orge et blé         | Voilure fixe      | 20  | 5           | 1   | 1           | 55                  |
|                         |                     | Voilure tournante | 20  | 3           | 1   | 1           | 45                  |

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide est un herbicide du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépiçage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des

espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant La Coopérative Interprovinciale Limitée, ou appeler La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

## **MISE EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Irritant pour les yeux. **NE PAS** laisser le produit entrer en contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Garder le contenant hermétiquement fermé loin des semences, engrais, plantes et produits alimentaires. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Porter des lunettes à coques ou un écran facial pendant le mélange ou le chargement.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

**Application au sol :** Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

**Application par voie aérienne :** personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit : Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

**Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne :** Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute région de la peau exposée. Éviter que le produit ne dérive sur des cultures autres que celles recommandées.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer des systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par de l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et toute autre source d'eau.

**Délais d'attente avant le pâturage** (blé, orge, avoine, sorgho fourrager, millet fourrager et semis de luzerne) : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide sauf sur indication contraire figurant sur l'étiquette. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

**ATTENTION :** Ne pas utiliser pour le pâturage ou comme fourrage toute autre culture traitée à moins qu'elle ne soit indiquée ci-dessus; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**NE RETOURNEZ PAS** dans un site traité et ne permettez pas aux travailleurs d'y accéder avant la fin du délai de sécurité (DS) précisé dans le tableau ci-dessous :

| <b>Culture</b> | <b>Activité Après Le Traitement</b> | <b>Délai De Sécurité (DS)</b> |
|----------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Ail            | Irrigation, manuelle                | 2 jours                       |
|                | Toutes les autres activités         | 24 heures                     |
| Maïs sucré     | Irrigation, manuelle                | 5 jours                       |
|                | Récolte, manuelle                   | 20 jours                      |
|                | Toutes les autres activités         | 24 heures                     |

### **MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer des systèmes aquatiques au moment de l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par de l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et toute autre source d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.**

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. La présente formulation de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20°C, mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0°C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin d'empêcher la possibilité de contamination croisée.

### **BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.**

### **ÉLIMINATION :**

### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminé le contenant conformément à la réglementation provinciale.

## **CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **SECTION 2 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET PÉRIODE D'APPLICATION**

### **PÉRIODE D'APPLICATION :**

Pour de meilleurs résultats, pulvériser jusqu'au stade de 4 feuilles des mauvaises herbes. Épandre le produit dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être effectuée avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

### **Mauvaises Herbes Supprimées par CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide SEUL**

#### **Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles :**

|                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Renouée scabre                | Petite herbe à poux                   |
| Renouée à feuille de patience | Amarante résistant à la triazine **** |
| Renouée persicaire            | Lampourde                             |
| Bardanette épineuse           | Soude roulante **                     |
| Kochia à balais **            | Moutarde sauvage *                    |
| Saponaire des vaches *        | Tabouret des champs*                  |
| Abutilon ***                  | Morelle d'Amérique                    |

#### **Plantules jusqu'au stade de 8 feuilles :**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Renouée liseron      | Chénopode blanc  |
| Sarrasin             | Séneçon vulgaire |
| Sarrasin de Tartarie |                  |

\* Sous des conditions normales, cette plante sera supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Les plantules dont le stade foliaire est plus avancé risquent de ne pas être supprimées. L'utilisation de la dose supérieure donne généralement une meilleure suppression.

\*\* Pulvériser avant que les plantes aient 5 cm de hauteur.

\*\*\* Pulvériser avant que les plantes aient 8 cm de hauteur.

\*\*\*\* Y compris l'amarante tolérante à la triazine.



### **Mauvaises Herbes Supprimées par CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA**

Mauvaises herbes mentionnées pour CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes :

#### **Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles :**

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| Neslie paniculée        | Chardon des champs *****  |
| Sagesse des chirurgiens | Ortie royale ***          |
| Silène noctiflore       | Laiteron des champs ***** |
| Amarante à racine rouge | Matricaire inodore *      |
| Bourse-à-pasteur        | Colza spontané **         |
| Tournesol spontané      |                           |

#### **Stade de 8 feuilles :**

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Petite herbe à poux | Tabouret des champs   |
| Moutarde sauvage    | Vélar fausse giroflée |

\* Annuelles du printemps seulement. Les mauvaises herbes hivernantes ne seront pas supprimées.

\*\* Pour les infestations sévères, mélanger en cuve 550 g de matière active de MCPA à l'hectare.

\*\*\* Mélanger en cuve 550 g de matière active de MCPA à l'hectare. Les plantes ayant plus de 4 feuilles risquent de ne pas être supprimées. Les plantes qui émergent après la pulvérisation, comme c'est souvent le cas sur les terres tourbeuses, ne seront pas supprimées.

\*\*\*\* Les parties épigées sont supprimées.

### **Mauvaises Herbes Supprimées par CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + 2,4 -D**

Mauvaises herbes mentionnées pour CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes :

#### **Plantules jusqu'au stade de 4 feuilles :**

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Amarante à racine rouge * | Bourse-à-Pasteur   |
| Silène noctiflore         | Tournesol spontané |
| Sagesse des chirurgiens * | Neslie paniculée   |

#### **Plantules jusqu'au stade de 8 feuilles :**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Tabouret des champs* | Moutarde sauvage |
|----------------------|------------------|

\* Le taux le plus élevé de 2,4-D est recommandé pour les mauvaises herbes plus grandes qui passent l'hiver (rosettes d'automne).

### SECTION 3 : BLÉ (de printemps et d'hiver — sans semis de légumineuses)

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.   |
| <b>Période d'application</b>                           | Le blé de printemps peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.<br>Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la feuille étendard au printemps. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression.   |

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.  |
| <b>Période d'application</b>                     | Le blé de printemps peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.<br>Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au début du stade de la feuille étendard au printemps.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | Blé de printemps : 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué.<br>Blé d'hiver : 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + 2,4-D</b> |   |
|---|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>        | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.   |
| <b>Période d'application</b>                      | Le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être traités à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Un traitement avant le stade de 4 feuilles peut endommager la culture. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                      | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 à 420 g/ha de 2,4-D actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de 2,4-D.           |

**Remarque :** Le 2,4-D ester est plus efficace, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le 2,4-D au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter l'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. Se reporter à l'étiquette de 2,4-D pour les précautions et les restrictions.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + l'herbicide Liquide ACHIEVE® SC</b> |   |
|---|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>  | Voir la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'herbicide Liquide ACHIEVE SC.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                                  | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.   |
| <b>Période d'application</b>  | Le blé dur, le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>  | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha l'herbicide Liquide ACHIEVE SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge® au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c.-à-d. 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). |

**Remarque :** Suivre toutes les précautions concernant le mélange, la pulvérisation, les restrictions et les recommandations relatives à la période d'application figurant sur l'étiquette l'herbicide Liquide ACHIEVE SC. Les mélanges en cuve de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide et l'herbicide Liquide ACHIEVE SC peut être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé roux de printemps de l'Ouest canadien, le blé dur ambré, le blé tendre blanc de printemps, le blé extra fort et le blé de printemps Canada Prairie) et le blé roux d'hiver.

## SECTION 4 – ORGE (sans semis de légumineuses)

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.   |
| <b>Période d'application</b>                           | La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. |

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.  |
| <b>Période d'application</b>                     | La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + 2,4 D</b> |  |
|---|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + 2,4-D   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>        | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.  |
| <b>Période d'application</b>                      | La culture peut être traitée à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. La culture peut être endommagée si le traitement est effectué avant le stade de 4 feuilles. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                      | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 à 420 g/ha de 2,4-D actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de 2,4-D.  |

**Remarque :** Le 2,4-D ester est plus efficace, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le 2,4-D au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. Se reporter à l'étiquette de 2,4-D pour les précautions et les restrictions.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + l'herbicide Liquide ACHIEVE SC</b> |  |
|--|--|
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>         | Voir la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'herbicide Liquide ACHIEVE SC.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b> | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.   |
| <b>Période d'application</b>               | L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.<br><b>Remarque :</b> Les mélanges en cuve de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide et d'herbicide Liquide ACHIEVE SC peuvent être utilisés sur toutes les variétés d'orge de 2 ou 6 rangées (de brasserie et fourragère). |
| <b>Taux de pulvérisation</b>               | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha d'herbicide Liquide ACHIEVE SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouté du Turbocharge au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c.-à-d. 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie).           |

**Remarque :** Suivre toutes les précautions concernant le mélange, la pulvérisation, précautions environnementales, les restrictions et les recommandations relatives à la période d'application figurant sur l'étiquette d'herbicide Liquide ACHIEVE SC.

#### **SECTION 5 - AVOINE (sans semis de légumineuses)**

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.<br><b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou lorsque les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure donne une meilleure suppression. |

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                     | La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha.) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 à 550 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter l'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

## **SECTION 6 - MAÏS (DE GRANDE CULTURE ET SUCRÉ)**

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | Le maïs peut être traité en post levée à la volée à la dose recommandée à partir du stade de 4 feuilles. Afin de couvrir à fond les mauvaises herbes, utiliser des pendentifs lorsque le maïs dépasse le stade de 8 feuilles, ou pour effectuer un deuxième traitement contre les mauvaises herbes qui germent plus tard, comme la lampourde et l'abutilon. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Lorsqu'il y a des infestations importantes de mauvaises herbes, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression.<br>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide est un herbicide de contact, donc il est essentiel de couvrir à fond les mauvaises herbes.                            |

**Remarque :** Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT.**

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + atrazine</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                   | Consulter la section 2, en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'atrazine.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>           | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>                         | Le maïs doit être traité à partir du stade de 4 à 8 feuilles. Se reporter à l'étiquette d'atrazine pour les restrictions sur les mauvaises herbes graminées.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                         | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 1,1 à 1,5 kg/ha d'actif atrazine. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir de pulvérisation; bien agiter; puis ajouter l'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. |

**Remarque :** Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE QUI CONTIENNENT DE L'HUILE.** Se reporter à l'étiquette d'atrazine pour le mode d'emploi, les précautions et les restrictions (en particulier, les restrictions pour les cultures l'année suivante).

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + atrazine à faible dose</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                                 | Consulter la section 2 plus Semis jusqu'au stade de 6 feuilles : Amarante réfléchie (sensible à la triazine), abutilon*; Semis jusqu'au stade de 8 feuilles : Petite herbe à poux. * Traiter avant que les plantes mesurent 10 cm.                                  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                         | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                                       | Le maïs doit être traité à partir du stade de 4 à 8 feuilles.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                                       | 0,6 à 0,7 L/ha (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'actif atrazine. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir de pulvérisation; bien agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. |

**Remarque :** Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE QUI CONTIENNENT DE L'HUILE.**

Le maïs peut faire l'objet d'un traitement de pleine surface en postlevée à la dose recommandée à compter du stade des quatre feuilles. Pour assurer la couverture adéquate des mauvaises herbes, des pendillards doivent être utilisés après que le maïs a dépassé le stade des huit feuilles ou lors d'un deuxième traitement visant les mauvaises herbes en germination, comme la lampourde glouteron et l'abutilon à pétales jaunes. Le délai d'attente minimal entre le premier et le deuxième traitement est de 21 jours. Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 20 jours.

## **SECTION 7 - MAÏS DE GRANDE CULTURE (ne pas utiliser sur le maïs sucré)**

|  |  |
|--|--|
| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + BANVEL® ou BANVEL II (ne pas utiliser sur le maïs sucré)</b> |  |
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>   | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de BANVEL II OU BANVEL.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>   | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>   | Le maïs de grande culture doit être traité à partir du stade de 4 à 6 feuilles comme traitement général à la volée. Les penditifs doivent être utilisés lors du traitement sur le maïs qui a dépassé le stade de 6 feuilles et mesurant jusqu'à 50 cm de hauteur; orienter les buses à jets dirigés de manière à ce que la pulvérisation atteigne les mauvaises herbes en-dessous des feuilles de maïs. Ne pas traiter dans les 2 semaines qui précèdent la sortie de l'inflorescence mâle et sur le maïs dont la hauteur dépasse 50 cm. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>   | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 290 mL/ha de BANVEL ou de BANVEL II. Ajouter d'abord le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide au réservoir de pulvérisation; bien agiter; puis ajouter le BANVEL ou le BANVEL II.   |

**Remarque :** Dans des conditions de croissance difficiles, les feuilles peuvent subir des brûlures foliaires temporaires (surtout si le traitement est effectué pendant des périodes fraîches et humides ou chaudes et humides, ou après celles-ci). Se reporter au livret de BANVEL ou de BANVEL II pour le mode d'emploi, les précautions et les restrictions. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT.**



| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + ULTIM® 75 DF + surfactant non-ionique (Maïs de grande culture dans l'est du Canada seulement)</b> |  |
|---|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>  | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'ULTIM 75 DF.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>  | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Traitement au sol seulement.<br><b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>  | Le maïs doit être traité à partir du stade de 4 à 6 feuilles (jusqu'à 4 collets visibles ou mesurant 30 cm de hauteur-feuille étendue). Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75 DF pour des précautions et des restrictions supplémentaires.                    |
| <b>Taux de pulvérisation</b>  | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 33,7 g/ha d'ULTIM 75 DF (une pochette hydrosoluble) et un surfactant non ionique recommandé, soit AG-SURF II en bouillie de 2 L par 1 000 L (0,2 % vol/vol). |

**Remarque :** Appliquer ce mélange en cuve SEULEMENT lorsque la température dans les 24 heures avant *et* après le traitement se situe entre 5 °C et 28 °C. Les températures qui dépassent cet écart augmentent la possibilité de dommages occasionnés à la culture. Des traitements séparés d'ULTIM 75 DF suivis de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide (au moins 12 heures plus tard) réduiront la possibilité de dommages occasionnés à la culture. Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75 DF pour plus d'informations sur les conditions environnementales et l'activité biologique.

**MÉLANGE :** Remplir le réservoir au quart avec de l'eau propre. Mettre en marche l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire d'ULTIM 75 DF et agiter à fond jusqu'à ce que les sacs hydrosolubles soient entièrement dissouts et que le produit soit complètement dispersé. Pendant l'agitation, ajouter la quantité nécessaire de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide, suivi d'un surfactant non ionique recommandé. Remplir complètement le réservoir de pulvérisation. Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75 DF pour des restrictions et des précautions supplémentaires concernant les instructions pour le mélange et le nettoyage du pulvérisateur.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + atrazine + ULTIM 75 DF + surfactant non-ionique (Maïs de grande culture dans l'est du Canada seulement)</b> |   |
|---|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>  | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur les étiquettes d'atrazine et d'ULTIM 75 DF.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>  | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Traitement au sol seulement. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>  | Le maïs doit être traité à partir du stade de 3 à 6 feuilles (jusqu'à 4 collets visibles ou mesurant 30 cm de hauteur-feuille étendue). Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75 DF pour des restrictions et des précautions supplémentaires. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>  | 0,3 L/ha (9,7 L traite 32,4 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'actif atrazine, mélangé au  |

|  |   |
|--|---|
|  | réservoir avec 33,7 g/ha d'ULTIM 75 DF (une pochette hydrosoluble) et un surfactant non ionique recommandé, soit AG-SURF II en bouillie de 2 L par 1 000 L (0,2 % vol/vol). |
|--|---|

**Remarque :** Appliquer ce mélange en réservoir SEULEMENT lorsque la température dans les 24 heures avant *et* après le traitement se situe entre 5 °C et 28 °C. Les températures qui dépassent cet écart augmentent la possibilité des dommages occasionnés à la culture. Des traitements séparés d'ULTIM 75 DF suivis de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide (au moins 12 heures plus tard) réduiront la possibilité de dommages occasionnés à la culture. Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75DF pour plus d'informations sur les conditions environnementales et l'activité biologique.

**MÉLANGE :** Remplir le réservoir au quart avec de l'eau propre. Mettre en marche l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire d'ULTIM 75 DF et agiter à fond jusqu'à ce que les sacs hydrosolubles soient entièrement dissouts et que le produit soit complètement dispersé. Ajouter la quantité nécessaire d'atrazine et agiter à fond encore une fois. Pendant l'agitation, ajouter la quantité nécessaire de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide, suivi d'un surfactant non ionique recommandé. Remplir complètement le réservoir de pulvérisation. Se reporter à l'étiquette d'ULTIM 75 DF pour des restrictions et des précautions supplémentaires concernant les instructions pour le mélange et le nettoyage du pulvérisateur.

Le maïs peut faire l'objet d'un traitement de pleine surface en postlevée à la dose recommandée à compter du stade des quatre feuilles. Pour assurer la couverture adéquate des mauvaises herbes, des pendillards doivent être utilisés après que le maïs a dépassé le stade des huit feuilles ou lors d'un deuxième traitement visant les mauvaises herbes en germination, comme la lampourde glouteron et l'abutilon à pétales jaunes. Le délai d'attente minimal entre le premier et le deuxième traitement est de 21 jours. Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 20 jours.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**CO-OP BROTEX 4AT HERBICIDE LIQUIDE + ACCENT 75 DF + SURFACTANT NON IONIQUE MAÏS DE GRANDE CULTURE (L'EST DU CANADA et PROVINCES DES PRAIRIES)**

|  |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>         | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'ACCENT 75DF.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b> | Appliquer dans au moins 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Traitement au sol seulement.<br><b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>               | Appliquer comme traitement unique en post levée. Appliquer en post levée lorsque le maïs est au stade de 4 à 8 feuilles (2 à 6 collets visibles). Ne pas appliquer avant le stade de 4 feuilles (2 collets visibles) ou après le stade de 8 feuilles (6 collets visibles). Respecter un délai d'attente de 30 jours. Se reporter à l'étiquette d'ACCENT 75 DF pour des restrictions et des précautions supplémentaires. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>               | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 33,4 g/ha d'ACCENT 75 DF et un surfactant non ionique recommandé, soit AG-SURF II en bouillie de 2 L par 1 000 L (0,2 % vol/vol).   |

## SECTION 8 - SEIGLE D'AUTOMNE (sans semis de légumineuses)

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>                           | Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début du stade de la feuille étandard au printemps.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou lorsque les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. |

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                     | Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début du stade de la feuille étandard au printemps.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif, tel qu'indiqué. Se reporter au tableau des mélanges à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA ester est préférable, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions.

## SECTION 9 – LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | Le lin peut être traité dès qu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs, mais le traitement au CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide donne de meilleurs résultats lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 L/ha. (9,7 L traite 16,2 ha.)   |

**Remarque :** Un traitement en soirée peut réduire les risques d'endommager le lin.

**Avertissement :** Ne pas traiter les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress. Ne pas traiter par temps chaud et humide. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours suivant l'application de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

Le lin est moins résistant à ce produit que les autres cultures céréalières. Des brûlures sur les feuilles et une croissance tardive peuvent occasionner une maturité retardée de 2 à 3 jours. Éviter d'utiliser CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide lorsque le lin subit un stress ou par températures chaudes (au-dessus de 29 °C) et humides puisque la culture peut subir des dommages importants.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA ou MCPA-K</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                         | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                 | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                               | Le lin peut être traité dès qu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs, mais le traitement au CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide donne de meilleurs résultats lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur.   |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                               | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif ou de MCPA-K actif. Suivre toutes les précautions, restrictions et recommandations sur la période d'application figurant sur les étiquettes de MCPA. Les formulations d'amine, d'ester ou de K-SALT de MCPA peuvent être utilisées dans les mélanges en cuve. |

**Remarque :** Un traitement en soirée peut réduire les risques d'endommager le lin.

**Avertissement :** Ne pas traiter les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress. Ne pas traiter par temps chaud et humide. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours suivant l'application de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide.

Le lin est moins résistant à ce produit que les autres cultures céréalières. Des brûlures sur les feuilles et une croissance tardive peuvent occasionner une maturité retardée de 2 à 3 jours. Éviter d'utiliser CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide lorsque le lin subit un stress ou par températures chaudes (au-dessus de 29 °C) et humides puisque la culture peut subir des dommages importants.

**SECTION 10 - GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*; pour la production de semences)**

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b> |
| <b>Période d'application</b>                           | La culture peut être traitée à partir du stade de 3 à 5 feuilles.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 L/ha. (9,7 L traite 16,2 ha.)  |

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |  |
|--|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 50 à 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>                                  |
| <b>Période d'application</b>                     | La culture peut être traitée à partir du stade de 3 à 5 feuilles.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) d'CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA ester est préférable, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions.

## SECTION 11 - TRITICALE

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | La culture peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. |

## SECTION 12 - AIL

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 200 à 300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>        |
| <b>Période d'application</b>                           | Appliquer tôt après la levée des mauvaises herbes au moyen d'un pulvérisateur terrestre seulement. Un traitement par année. Respecter un délai d'attente de 58 jours. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 L/ha. (9,7 L traite 16,2 ha.)   |

## SECTION 13 – OIGNON (bulbe sec seulement)

### AVIS À L'UTILISATEUR :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovinciale Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

|  | <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                        | <b>Période d'application</b>   | <b>Taux de pulvérisation</b>  |
|--|---|--|---|
| CO-OP<br>BROTEX<br>4AT<br>Herbicide<br>Liquide<br>utilisé seul | Appliquer dans 200 L d'eau par hectare à une pression de 170 kPa. | Faire deux applications par saison, à intervalle de 10 à 18 jours. Faire la première application lorsque les oignons sont au stade de 2 à 3 feuilles, et la deuxième application lorsqu'ils sont au stade de 4 à 5 feuilles.<br>NE PAS récolter dans les 75 jours suivant l'application. | Appliquer CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide deux fois par saison, à raison de 0,6 L/ha chaque fois.<br><b>Mise en garde concernant l'application :</b> CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide risque d'entraîner la brûlure grave de la feuille de l'oignon lorsque les conditions météorologiques n'ont pas été propices au développement de la couche cireuse externe de la feuille. |
| <b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>                             |   |  |   |
| <b>Semis jusqu'au stade de 4 feuilles :</b>                    | Amarante à racine rouge, séneçon vulgaire.                        |  |   |



**SECTION 14 - POUR LES PROVINCES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA SEULEMENT PLANTULE ET LUZERNE ÉTABLIE (pour production de semences seulement)**

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Traitement au sol seulement. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>                           | Les semis de luzerne peuvent être traités au stade de 2 à 6 feuilles trifoliées. Ne pas appliquer sur les plantules stressées. La luzerne déjà établie peut être traitée jusqu'à ce qu'elle mesure 25 cm de hauteur. Maximum de 2 traitements par année.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | Plantule – 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha.)<br>Établie pour semences – 0,6 à 0,7 L/ha (9,7 L traite 13,8-16,2 ha)<br>Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. |

**Remarque :** Ce produit peut occasionner des dommages temporaires ou des brûlures foliaires dans des conditions de croissance difficiles, surtout si le traitement est effectué pendant ou après des périodes de froid et de pluie ou dans des conditions très chaudes et humides. Ne pas appliquer si la culture subit un stress. Ne pas appliquer sur les plantules de luzerne au stade unifolié ou au stade de première feuille trifoliée. Éviter le recoupement de la pulvérisation parce que la culture pourrait subir des dommages importants. En luzerne établie - la culture reprendra une croissance normale et le rendement ne sera pas affecté.

La luzerne établie peut être traitée jusqu'à ce que les plants atteignent 25 cm de hauteur. Maximum de deux traitements par année. Le délai d'attente minimal entre le premier et le deuxième traitement est de 21 jours.

## SECTION 15 - TRAITEMENT DE PRÉSEMIS AVANT LE SEMIS DE CANOLA

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + Herbicide Liquide RoundUp WeatherMAX® avec la Technologie Transorb 2</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>   | Canola spontané (tous types), en plus de mauvaises herbes inscrites dans la section 2 de cette étiquette sans kochia à balais; ainsi que les mauvaises herbes <i>annuelles*</i> et <i>vivaces**</i> supprimée sur l'étiquette de Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>   | Appliquer dans 100 L d'eau <b>propre</b> par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>   | Le traitement peut être fait jusqu'à une journée avant le semis. <b>NE PAS</b> appliquer après le semis ou la levée de la culture.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>   | Appliquer le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide à 730 mL/ha mélangé en cuve avec l'Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2 à 0,83 – 1,27 L/ha (mauvaises herbes annuelles*) ou 1,67 – 3,33 L/ha (mauvaises herbes vivaces**) avant la plantation de canola. Ajouter d'abord CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide au réservoir de pulvérisation et ajouter l'Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2 en dernier. |

\*, \*\* Référer à l'étiquette de Herbicide Liquide Roundup WeatherMax avec la Technologie Transorb 2 pour des informations complètes sur les mauvaises herbes supprimées, les doses, les précautions, les espèces cultivées enregistrés, le mélange et instructions. Suivez l'étiquette la plus restrictive de l'application de ce mélange en réservoir.

## SECTION 16 - CULTURES MINIMALES OU SANS LABOUR

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + l'herbicide glyphosate*</b> |  |
|---|--|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                                  | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette glyphosate.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                          | Appliquer dans 100 L d'eau <b>propre</b> par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>   |
| <b>Période d'application</b>  | La présente recommandation ne s'applique qu'aux cultures minimales ou sans labour, <b>avant</b> la levée. Le traitement peut être effectué tout juste avant ou immédiatement après le semis. Dans aucun cas le traitement ne doit être effectué après la levée des cultures. Les mauvaises herbes sont plus vulnérables au stade de plantules.<br>Le traitement ne doit être utilisé que dans les systèmes de cultures minimales ou sans labour (blé, orge et avoine). |
| <b>Taux de pulvérisation</b>  | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec de glyphosate. Consulter l'étiquette du produit glyphosate employé pour des renseignements au sujet des doses et des cultures homologuées.<br>Un surfactant non ionique est recommandé pour usage avec le glyphosate.  |

|  |  |
|--|--|
|  | Ajouter d'abord le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide au réservoir de pulvérisation; agiter; ajouter glyphosate; agiter; puis ajouter le surfactant. |
|--|--|

**\*Remarque :** L'herbicide glyphosate (présent à l'état de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel d'ammonium, de sel de mono-ammonium, de sel de diammonium, de sel de diméthylamine ou de sel de triméthylsulfonium) peut être mélangé avec CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide pour usage en systèmes de culture avec travail minimum ou nul du sol. Utiliser selon les instructions les plus restrictives de chaque étiquette.

## SECTION 17 – JACHÈRE D'ÉTÉ

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + l'herbicide glyphosate*</b> |   |
|---|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                                  | Consulter la section 2, plus les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette glyphosate.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>                          | Appliquer dans 100 L d'eau <b>propre</b> par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>  | Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>  | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec de glyphosate. Consulter l'étiquette du produit glyphosate employé pour des renseignements au sujet des doses et des cultures homologuées.<br>Un surfactant non ionique est recommandé pour usage avec le glyphosate. Ajouter d'abord le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide au réservoir de pulvérisation; agiter; ajouter glyphosate; agiter; puis ajouter le surfactant.                                |

**\* Remarque :** L'herbicide glyphosate (présent à l'état de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, de sel d'ammonium, de sel de mono-ammonium, de sel de diammonium, de sel de diméthylamine ou de sel de triméthylsulfonium) peut être mélangé avec CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide pour une utilisation en jachère d'été. Utiliser selon les instructions les plus restrictives de chaque étiquette.

## SECTION 18 - SEMIS DE GRAMINÉES (sans semis de légumineuses)

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 150 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | Les semis de graminées peuvent être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 à 0,7 L/ha. (9,7 L traite 13,8 - 16,2 ha.) Si les mauvaises herbes ont dépassé les stades foliaires indiqués ou si les conditions de croissance sont difficiles, l'utilisation de la dose supérieure recommandée donne une meilleure suppression. |

**Remarque :** Les graminées pour la production de semences dans l'année de l'établissement seulement.

**Cultures :** Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, phléole des prés, dactyl pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, alpiste roseau.

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>               | Voir Section 2 sous mélange CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide + MCPA.  |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>       | Appliquer dans 150 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                     | Les semis de graminées peuvent être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles.  |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                     | 0,6 L/ha (9,7 L traite 16,2 ha) de CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif. Se reporter au tableau à la fin du livret pour le volume exact de MCPA. |

**Remarque :** Le MCPA ester est préférable, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir de pulvérisation; agiter; puis ajouter le CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les précautions et les restrictions.

## SECTION 19 - SORGHO FOURRAGER ET MILLET FOURRAGER

| <b>CO-OP BROTEX 4AT Herbicide Liquide utilisé SEUL</b> |   |
|--|---|
| <b>Mauvaises herbes supprimées</b>                     | Voir section 2.   |
| <b>Volume et pression de pulvérisation</b>             | Appliquer dans 200-300 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. <b>NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</b>  |
| <b>Période d'application</b>                           | Appliquer lorsque la culture est au moins au stade de 4 feuilles et lorsqu'elle mesure moins de 20 cm de hauteur. Traitement au sol seulement. Un traitement par année. Respecter un délai d'attente de 30 jours. |
| <b>Taux de pulvérisation</b>                           | 0,6 L/ha. (9,7 L traite 16,2 ha.)   |

## SECTION 20 – AVIS

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

- ® AG-SURF et le logo CO-OP sont des marques déposées de TMC Distributing Ltd.  
ACHIEVE et TURBOCHARGE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta  
BANVEL et CLEARFIELD sont des marques déposées de BASF Corporation  
ACCENT et ULTIM sont des marques déposées de E.I. du Pont Company  
LIBERTYLINK est une marque déposée du Groupe Bayer  
ROUNDUP READY, ROUNDUP WEATHERMAX et TRANSORB sont des marques déposées de Monsanto Technology LLC.

## SECTION 21 - TABLEAU DES MÉLANGES

Se référer au tableau suivant pour calculer la quantité de produit à ajouter au réservoir de pulvérisation lorsqu'on applique 100 L de bouillie par hectare.

|   |        | CO-OP BROTEX 4AT<br>Herbicide Liquide<br>(480 g/L)                           |        | MCPA AMINE 500 ou MCPA<br>ESTER 500 |        | MCPA- K 400           |        | MCPA SEL DE<br>SODIUM 300 |        |
|---|--------|--|--------|-------------------------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------------|--------|
| Taux d'actif par hectare                  |        | 280 g  | 340 g  | 275 g                               | 550 g  | 275 g                 | 550 g  | 275 g                     | 550 g  |
| Taux de produit par hectare               |        | 0,6 L  | 0,7 L  | 550 mL                              | 1,1 L  | 690 mL                | 1,38 L | 920 mL                    | 1,83 L |
| Capacité du<br>réservoir de pulvérisation |        | Litres de produit chimique à ajouter au réservoir de pulvérisation (approx.) |        |                                     |        |                       |        |                           |        |
| Gallons                                   | Litres |  |        |                                     |        |                       |        |                           |        |
| 500                                       | 2273   | 13,6   | 15,9   | 12,5                                | 25,0   | 15,7                  | 31,4   | 20,9                      | 41,6   |
| 400                                       | 1818   | 10,9   | 12,75  | 10,0                                | 20,0   | 12,5                  | 25,0   | 16,7                      | 33,3   |
| 350                                       | 1591   | 9,55   | 11,15  | 8,75                                | 17,5   | 11,0                  | 22,0   | 14,6                      | 29,2   |
| 300                                       | 1363   | 8,15   | 9,5    | 7,5                                 | 15,0   | 9,4                   | 18,8   | 12,5                      | 25,0   |
| 250                                       | 1136   | 6,8  | 7,95   | 6,25                                | 12,5   | 7,8                   | 15,7   | 10,5                      | 20,8   |
| 200                                       | 909    | 5,45   | 6,35   | 5,0                                 | 10,0   | 6,25                  | 12,5   | 8,4                       | 16,6   |
| 100                                       | 455    | 2,7  | 3,15   | 2,5                                 | 5,0    | 3,2                   | 6,3    | 4,2                       | 8,4    |
| 50  | 227    | 1,35   | 1,6    | 1,25                                | 2,5    | 1,6                   | 3,2    | 2,1                       | 4,2    |
| 22  | 100    | 0,6  | 0,7    | 550 mL                              | 1,1    | 690 mL                | 1,38   | 920 mL                    | 1,8    |
| 10  | 45     | 270 mL   | 315 mL | 250 mL                              | 500 mL | 310 mL                | 620 mL | 420 mL                    | 820 mL |
|   |        | CO-OP BROTEX 4AT<br>Herbicide Liquide<br>(480 g/L)                           |        | 2,4-D<br>AMINE 500                  |        | 2,4-D 600 LV<br>ESTER |        | 2,4-D 700 LV<br>ESTER     |        |
| Taux d'actif par hectare                  |        | 280 g  | 340 g  | 275 g                               |        | 275 g                 |        | 275 g                     |        |
| Taux de produit par hectare               |        | 0,6 L  | 0,7 L  | 550 mL                              |        | 458 mL                |        | 393 mL                    |        |
| Capacité du<br>réservoir de pulvérisation |        | Litres de produit chimique à ajouter au réservoir de pulvérisation (approx.) |        |                                     |        |                       |        |                           |        |
| Gallons                                   | Litres |  |        |                                     |        |                       |        |                           |        |
| 500                                       | 2 273  | 13,6   | 15,9   | 12,5                                |        | 10,4                  |        | 8,9                       |        |
| 400                                       | 1 818  | 10,9   | 12,75  | 10,0                                |        | 8,3                   |        | 7,1                       |        |
| 350                                       | 1 591  | 9,55   | 11,15  | 8,75                                |        | 7,3                   |        | 6,25                      |        |
| 300                                       | 1 363  | 8,15   | 9,5    | 7,5                                 |        | 6,25                  |        | 5,4                       |        |
| 250                                       | 1 136  | 6,8  | 7,95   | 6,25                                |        | 5,2                   |        | 4,5                       |        |
| 200                                       | 909    | 5,45   | 6,35   | 5,0                                 |        | 4,2                   |        | 3,6                       |        |
| 100                                       | 455    | 2,7  | 3,15   | 2,5                                 |        | 2,1                   |        | 1,8                       |        |
| 50  | 227    | 1,35   | 1,6    | 1,25                                |        | 1,0                   |        | 890 mL                    |        |
| 22  | 100    | 0,6  | 0,7    | 550 mL                              |        | 458 mL                |        | 390 mL                    |        |
| 10  | 45     | 270 mL   | 315 mL | 250 mL                              |        | 210 mL                |        | 180 mL                    |        |

(Etiquette de base)

**GROUPE 6 HERBICIDE**

# CO-OP BROTEX<sup>®</sup> 4AT

**HERBICIDE LIQUIDE**

CONTIENT DU BROMOXYNIL

Pour usage sur le BLÉ (de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS, le SEIGLE D'AUTOMNE, GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), le TRITICALE, l'AIL, l'OIGNON (bulbe sec seulement), le SEMIS DE LUZERNE, la LUZERNE ÉTABLIE (pour la production de semences seulement), les SEMIS DE GRAMINÉES, le SORGHO FOURRAGER, le MILLET FOURRAGER, comme traitement de présemis avant le semis de CANOLA, les CULTURES SANS LABOUR et TERRES EN JACHÈRE

**COMMERCIALE**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : BROMOXYNIL (présent sous forme d'ester) : 480 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 33828

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NET CONTENTS : 9,7 litres

**DANGER**



**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX**

Fabriqué pour :

La Coopérative Federated Limitée  
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9

Par :

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE, C.P. BOÎTE 1050 SASKATOON,  
SASKATCHEWAN S7K 3M9

1-204-233-3461

<sup>®</sup>marque déposée enregistrée